

Le Label ÉcoQuartier



3

Grandes étapes :

SIGNATURE DE LA CHARTE

Encourager les collectivités à s'engager pour la ville durable

ADMISSION DANS LA DEMARCHE

Pérenniser la démarche au moment du lancement des travaux

LABELLISATION

Garantir une qualité minimale des projets grâce à une évaluation du projet terminé



Qui participe aux commissions ?

Des professionnels de l'aménagement : MLETR*, ADEME*, ANRU*, Caisse des dépôts, PNR*, CAUE*, Agences d'urbanisme, Syndicats d'aménageurs, associations...

* MLETR : Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie / ANRU : Agence nationale de rénovation urbaine
PNR : Parc naturel régional / CAUE : Conseil architecture urbanisme et environnement

Qu'est ce que la triple expertise ?

Analyse du projet par 3 experts :

- un expert territorial,
- un expert du Ministère
- un expert externe.

Qui décide de l'attribution du label ?

Au regard des analyses des experts, la commission régionale propose à la commission nationale qui propose à la Ministre qui décide d'attribuer le label.

A qui s'adresser ?

Les correspondants ville durable des DDT sont vos interlocuteurs privilégiés pour du conseil sur les ÉcoQuartiers, pour la signature de la charte ou pour la candidature.

DDT 44

François FORTANIER, Tel : 02.40.67.24.80
Xavier MILARET, Tel : 02.40.67.23.58
Mathieu RIOU, Tel : 02.40.67.23.15

DDT 49

Christelle COLIN, Tel : 02.41.86.62.60
Fabienne GUERY, Tel : 02.41.86.62.57

DDT 53

Yolande TREMBLAIS-ROUSSELIN, Tel : 02.43.49.67.07
Alain VERMONET, Tel : 02.43.67.89.61

DDT 72

Dominique BAHE, Tel : 02.72.16.40.72
Elisabeth TREVIN, Tel : 02.72.16.40.70

DDT 85

Viviane SIMON, Tel : 02.51.44.32.62

Les Correspondants « ville durable » des DDT

